

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 juillet 2017 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa (mairesse suppléante)

AUTRES PRÉSENCES :

M. André Brideau, Directeur des travaux publics
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Marie-France Paquet, Directrice de l'arrondissement par intérim, Directrice des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Stéphane Rodrigue, lieutenant SPVM – PDQ 24

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MINUTE DE SILENCE

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 02 et invite les personnes présentes à tenir une minute de silence (art. 7, *Règlement sur la procédure des séances du conseil* (AO-1)).

La mairesse présente les élus et l'administration et passe en revue les activités et événements de l'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

CA17 16 0269

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 4 JUILLET 2017

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2017 tel que proposé.

PREMIER AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Cette proposition n'est pas appuyée

DE RETIRER le point 47.04 concernant le 1315, avenue St-Viateur.

CETTE PROPOSITION D'AMENDEMENT TOMBE, N'AYANT PAS REÇU D'APPUI.

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS ADRESSÉES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

Madame la mairesse revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 5 juin 2017.

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 28 ET SE TERMINE À 20 H 28.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MICHEL FORTIN	ÉTUDE CIRCULATION AVENUES VAN HORNE ET QUERBES ET PROCESSUS SUITE À L'ÉTUDE
JEAN SAVARD	ARCHIVES OUTREMONT
CLAUDE CORBO	TRAVAUX DE RÉFECTION AVENUE ANTONINE MAILLET
HUBERT BOLDOC	SIGNALISATION SUR L'AVENUE McDOUGALL
CLAUDE GLADU	LE VOTE
PIERRE JONCAS	SOMMET D'OUTREMONT- NOUVEAU NOM
NORMAND LESTER	LE SOMMET D'OUTREMONT
MICHÈLE JOUBERT	UTILISATION DU PARC JACQUES PARIZEAU PAR DES INSTITUTIONS PRIVÉES
PATRICK BERMUDEZ	BRUIT SUPERMARCHÉ WALTER – AVENUE BERNARD
PIERRE LACERTE	TRANSPORT ET RUELLES

CA17 16 0270

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une période de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 28 ET SE TERMINE À 21 H 03.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
ESTER FRIEDMAN	CHANGEMENT DE RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR DUROCHER
GEORGES LANOUILLE	STATIONNEMENT DANS LEUR RUELLE ET AUTRES INCONVÉNIENTS LIÉS À L'IMPLANTATION DE L'ÉPICERIE WALTER SUR L'AVENUE BERNARD

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
HENRI FARMER	STATIONNEMENT DANS LEUR RUELLE ET CIRCULATION
MARICLAUDE OUMET	TRANSPARENCE

La mairesse quitte l'enceinte des délibérations à 20 h 53 et est remplacée par la conseillère Marie Potvin, mairesse suppléante.

LA MAIRESSE SUPPLÉANTE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 03 À 21 H 08.

LA MAIRESSE REPREND SON SIÈGE À 21 H 08.

10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS DÉBUTE À 21 H 08 ET SE TERMINE À 21 H 18.

CONSEILLÈRES	SUJETS
CÉLINE FORGET	MAISON DES ARTS DE LA MARIONNETTE – ITEMS RETRANCHÉS DE LA PHASE 2
CÉLINE FORGET	DOCUMENTS PRODUITS PAR LE CONSULTANT EN LIEN AVEC SON MANDAT POUR L'ARRONDISSEMENT RELATIVEMENT À LA MAISON DES MARIONNETTES
CÉLINE FORGET	REBRANCHEMENT PAR HYDRO QUÉBEC À LA MAISON DES MARIONNETTES ET ENVELOPPE BUDGÉTAIRE

CA17 16 0271

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 JUIN 2017

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Aucun document déposé

10.07

CA17 16 0272

APPROUVER LA DEUXIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL PAR LEQUEL LA VILLE LOUE DE DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC., DES ESPACES D'UNE SUPERFICIE DE 2 334 PIEDS CARRÉS, SITUÉS AU 2E ÉTAGE DE L'IMMEUBLE SIS AU 6600, RUE SAINT-URBAIN, POUR LES BESOINS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, POUR UNE PÉRIODE DE 2 ANS, À COMPTER DU 1ER AOÛT 2017. LA DÉPENSE TOTALE REPRÉSENTE UN MONTANT DE 66 473,95 \$

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de la compagnie Développement Olymbec inc. des espaces d'une superficie de 2 334 pi², situés au 2^e étage de l'immeuble sis au 6600, rue Saint-Urbain, pour les besoins de l'arrondissement d'Outremont, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} août 2017, pour un loyer total de 66 473,95 \$ (taxes incluses) le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1175840004

CA17 16 0273

ENTENTE DE FIN DE BAIL ET QUITTANCE CONCERNANT LA LOCATION D'ESPACE POUR L'INSTALLATION D'ANTENNES DE RADIO AU 1420, BOULEVARD DU MONT-ROYAL - AUTORISER LE SECRÉTAIRE SUBSTITUT D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LADITE ENTENTE POUR ET AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont a cessé d'occuper les locaux loués sur le toit de l'immeuble sis au 1420, boul. du Mont-Royal, le tout selon les termes d'une convention de bail d'une durée de 10 ans, intervenue le 1er novembre 1998 et se terminant le 30 octobre 2008, renouvelable automatiquement pour deux périodes successives d'une durée de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE ladite convention de bail a été publiée au Bureau de la publicité des droits sous le numéro 20 113 868, en date du 12 juillet 2013;

ATTENDU QUE ladite convention de bail a été reconduite pour une dernière durée de cinq (5) ans, portant ainsi le terme au 30 octobre 2018;

ATTENDU QUE l'arrondissement a cessé d'occuper les locaux faisant l'objet de ladite convention de bail de façon anticipée en juillet 2015;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre fin à ladite convention de bail et de procéder à la publication d'un avis à cet effet;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

DE CONCLURE une entente de fin de bail et quittance entre la compagnie 9221-2323 Québec inc., locateur, et la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, locataire;

D'AUTORISER Me Julie Desjardins, secrétaire substitut de l'arrondissement, à signer pour et au nom de l'arrondissement ladite entente de fin de bail et quittance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1163489021

CA17 16 0274

AUTORISER LA PRÉPARATION D'UN APPEL D'INTÉRÊT D'AFFECTATION POUR LA MAISON HOLMES-MCFARLANE SITUÉE AU 686 DE L'AVENUE ROCKLAND

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la préparation et la publication d'un appel de propositions pour la réalisation d'un projet de requalification de la Maison Holmes-McFarlane située au 686, avenue Rockland.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1172504024

CA17 16 0275

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2017

DÉPÔT des bons de commande et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 mai 2017.

30.01 1177011016

CA17 16 0276

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT PENDANT LE MOIS D'AVRIL 2017

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois d'avril 2017.

30.02 1177011018

CA17 16 0277

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2017

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mai 2017.

30.03 1177011017

CA17 16 0278

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MAI 2017

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2017.

30.04 1176695017

CA17 16 0279

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 7 654,35 \$ (INCLUANT LES TAXES) À LA FIRME « LES SIGNALISATIONS R.C. INC. » AYANT POUR OBJET LE MARQUAGE DES PICTOGRAMMES BLANCS INDIQUANT LA PISTE CYCLABLE « INTER-OUTREMONT » AINSI QUE LE MARQUAGE EN JAUNE DES EXTRÉMITÉS DES ÎLOTS DU MAIL PROTÉGEANT LA PISTE CYCLABLE TOUT AU LONG DU CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 7 654,35 \$ (incluant les taxes) à la firme « Les Signalisations R.C. inc. » ayant pour objet le marquage des pictogrammes blancs indiquant la piste cyclable « inter-Outremont » ainsi que le marquage en jaune des extrémités des îlots du mail protégeant la piste cyclable tout au long du chemin de la Côte-Sainte-Catherine;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1175069016

CA17 16 0280

ADOPTION - RÈGLEMENT DÉLIMITANT UN DISTRICT COMMERCIAL PORTANT LA DÉSIGNATION « LAURIER OUEST - OUTREMONT » AUX FINS DE LA CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2017;

ATTENDU QUE le projet de ce règlement intitulé *Règlement délimitant un district commercial portant la désignation « Laurier Ouest - Outremont » aux fins de la constitution d'une société de développement commercial* a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 juin 2017 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QUE des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition au public lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017 ainsi qu'à la date de la présente;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le *Règlement délimitant un district commercial portant la désignation "Laurier Ouest - Outremont" aux fins de la constitution d'une société de développement commercial*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1176695014

CA17 16 0281

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2017) (AO-336) ET LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2017;

ATTENDU QUE le projet de ce règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (AO-336) et le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 juin 2017 et que des copies ont été remises aux élues;

ATTENDU QUE des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition au public lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017 ainsi qu'à la date de la présente;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (AO-336) et le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises en lien avec la tarification de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1176695012

CA17 16 0282

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PROPRETÉ (AO-78)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2017;

ATTENDU QUE le projet de ce règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78)* a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 juin 2017 et que des copies ont été remises aux élues;

ATTENDU QUE des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition au public lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017 ainsi qu'à la date de la présente;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78)*.

L'objet de ce règlement est d'ajouter une mention à l'effet que les contenants de collecte ne doivent pas être visibles de la rue lorsque le bâti le permet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1176695016

CA17 16 0283

ADOPTION - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT PROHIBÉ SUR LA PARTIE DE L'AVENUE OUTREMONT ENTRE LES AVENUES SAINT-JUST ET SAINT-VIATEUR - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2017;

ATTENDU QUE le projet de ce règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 juin 2017 et que des copies ont été remises aux élues;

ATTENDU QUE des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition au public lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017 ainsi qu'à la date de la présente;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement est d'implanter une zone de stationnement prohibé sur la partie de l'avenue Outremont située entre les avenues Saint-Just et St-Viateur.

DE PRÉVOIR la distribution d'un avis aux résidents de l'avenue afin de les aviser de cette modification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1175069008

CA17 16 0284

ADOPTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE SAINT-CYRIL - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2017;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

La Secrétaire substitut d'arrondissement procède à la lecture du règlement.

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement afin d'interdire le stationnement du côté nord de l'avenue St-Cyril du 1^{er} mai au 1^{er} octobre.

Un débat s'engage.

VOTE

Vote en faveur: La conseillère Céline Forget

Votent contre: Les conseillères Marie Potvin, Jacqueline Gremaud et Mindy Pollak

PROPOSITION REJETÉE À LA MAJORITÉ

40.05 1175069012

CA17 16 0285

ADOPTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE SAINT-CYRIL - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2017;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

La Secrétaire substitut d'arrondissement procède à la lecture du règlement.

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Cette proposition n'est pas appuyée

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement du côté nord de l'avenue St-Cyril pour autoriser le stationnement de 20 h à 9 h, du 1^{er} avril au 30 novembre.

CETTE PROPOSITION TOMBE, N'AYANT PAS REÇU D'APPUI.

40.06 1175069015

CA17 16 0286

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de modifier le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* afin de réviser les zones de stationnement aux abords de l'école Buissonnière sur les avenues de l'Épée, Fairmount et Querbes afin d'y implanter une durée maximale qui assurera une rotation des véhicules stationnés et qui évitera le stationnement des voitures en double file.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Mindy Pollak demande la dispense de lecture de celui-ci

40.07 1175069010

CA17 16 0287

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LA PARTIE DE L'AVENUE VAN HORNE COMPRISE ENTRE LES AVENUES ROCKLAND ET PRATT AFIN DE PERMETTRE L'IMPLANTATION DE QUELQUES ESPACES DE STATIONNEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de modifier le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* afin d'ajouter quelques espaces de stationnement de plus entre les avenues Pratt et Rockland.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci

40.08 1175069011

CA17 16 0288

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LA PARTIE DE L'AVENUE DUROCHER ENTRE LES AVENUES SAINT-VIATEUR ET BERNARD AFIN D'Y IMPLANTER DES ZONES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX DÉTENTEURS DE PERMIS DE RÉSIDENTS DU SECTEUR NUMÉRO 5 - RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION L'ANNEXE «H»

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de modifier le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* afin d'implanter deux zones de stationnement réservé aux détenteurs de permis de résidant du secteur numéro 5 sur les côtés est et ouest de la partie de l'avenue Durocher comprise entre les avenues Saint-Viateur et Bernard et d'implanter deux zones de stationnement permis en tout temps sauf pendant la période d'entretien de la chaussée.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci

40.09 1175069013

CA17 16 0289

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ EST DE LA PARTIE DE L'AVENUE WISEMAN ENTRE LES AVENUES SAINT-CYRIL ET VAN HORNE AFIN D'Y IMPLANTER UNE ZONE DE LIVRAISON - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de modifier le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* afin d'implanter une zone de livraison sur le côté est de la partie de l'avenue Wiseman comprise entre les avenues Van Horne et St-Cyril.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci

40.10 1175069014

CA17 16 0290

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ SUD DE LA PARTIE DE L'AVENUE BERNARD COMPRISE ENTRE LA RUE HUTCHISON ET L'AVENUE DUROCHER AFIN D'Y IMPLANTER UNE ZONE DE LIVRAISON DEVANT L'ÉPICERIE WALTERS SISE AU 1012, AVENUE BERNARD - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la mairesse Marie Cinq-Mars donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de livraison face au 1012, avenue Bernard durant certaines heures.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la mairesse Marie Cinq-Mars demande la dispense de lecture de celui-ci

40.11 1175069017

CA17 16 0291

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DU GRAND PRIX UCI WORLD TOUR MONTRÉAL, QUI AURA LIEU LE DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017 ENTRE 7 H ET 17 H 30 SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de la 7^e édition de l'événement « Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec » le dimanche 10 septembre 2017;

D'AUTORISER la fermeture à la circulation automobile, de 7 h à 17 h 30, le jour de l'événement, sur les chemins publics énumérés au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1172504029

CA17 16 0292

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE SUR L'AVENUE NELSON ENTRE L'AVENUE VILLENEUVE ET LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH POUR PERMETTRE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DES VOISINS SUR L'AVENUE NELSON », QUI AURA LIEU LE SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2017, DE 11 H À 18 H

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

D'ÉDICTER une ordonnance visant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Nelson, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard Saint-Joseph, pour permettre la tenue de l'événement « Fête des voisins sur l'avenue Nelson », qui aura lieu le samedi 9 septembre 2017, de 11 h à 18 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1172504030

CA17 16 0293

ADDENDA - AUTORISER L'INSTALLATION D'UN SITE DE MESURE DE DÉBIT ET DE PRESSION SITUÉ SUR LA RUE BERNARD À L'OUEST DE L'AVENUE STUART DANS LE CADRE DU PROJET D'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER l'installation d'un site de mesure sur l'avenue Bernard dans le cadre du projet d'optimisation du réseau d'aqueduc.

VOTE

Votent en faveur: Les conseillères Marie Potvin, Jacqueline Gremaud et Mindy Pollak

Votent contre: La conseillère Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.14 1175078002

CA17 16 0294

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 259, AVENUE McDougall - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LA MODIFICATION D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS SANS RENDRE L'ENSEMBLE DE LA CONSTRUCTION CONFORME À LA RÉGLEMENTATION - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 juin 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 juin 2017, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation mineure dans les journaux soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 15 juin 2017 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723037;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure concernant le 259 avenue McDougall, relativement à l'article 5.3 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser la modification d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment, laquelle approbation s'applique sans réserve et conformément aux plans joints au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1176723037

CA17 16 0295

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 779, AVENUE DAVAAR - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS SANS RENDRE L'ENSEMBLE DE LA CONSTRUCTION CONFORME À LA RÉGLEMENTATION - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT ARRIÈRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 juin 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 juin 2017, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation mineure dans les journaux soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 15 juin 2017 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723039;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure concernant le 779, avenue Davaar, relativement à l'article 5.3 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal, laquelle approbation s'applique sans réserve et conformément aux plans joints au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1176723039

CA17 16 0296

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1585, AVENUE BERNARD - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS SANS RENDRE L'ENSEMBLE DE LA CONSTRUCTION CONFORME À LA RÉGLEMENTATION - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE ET À L'AGRANDISSEMENT ARRIÈRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 juin 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 juin 2017, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation mineure dans les journaux soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 15 juin 2017 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723043;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure concernant le 1585, avenue Bernard, relativement à l'article 5.3 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure et à l'agrandissement arrière du bâtiment principal, laquelle approbation s'applique sans réserve et conformément aux plans joints au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1176723043

CA17 16 0297

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1315, AVENUE SAINT-VIATEUR - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS SANS RENDRE L'ENSEMBLE DE LA CONSTRUCTION CONFORME À LA RÉGLEMENTATION - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE ET À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 juin 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 juin 2017, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation mineure dans les journaux soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 15 juin 2017 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723044;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure concernant le 1315, avenue Saint-Viateur, relativement à l'article 5.3 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure et à l'agrandissement du bâtiment principal, laquelle approbation s'applique sans réserve et conformément aux plans joints au sommaire décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Les conseillères Marie Potvin, Jacqueline Gremaud et Mindy Pollak

Vote contre: La conseillère Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

47.04 1176723044

CA17 16 0298

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 540, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN CABANON EN COUR ARRIÈRE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 juin 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723034;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA concernant le 540, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, relativement à la construction d'un cabanon en cour arrière, laquelle approbation s'applique aux plans joints au sommaire décisionnel, et ce, sans réserve.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1176723034

CA17 16 0299

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 5354, AVENUE HUTCHISON - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE EN FAÇADE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 juin 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723035;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA concernant le 5354, avenue Hutchison, relativement à la modification de l'apparence extérieure en façade du bâtiment principal, laquelle approbation s'applique au plan joint au sommaire décisionnel, et ce, sans réserve.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1176723035

CA17 16 0300

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 782-784, AVENUE McEACHRAN - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE AU 2E ÉTAGE DU BÂTIMENT

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à sa séance du 7 juin 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723036;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

DE REFUSER la demande d'approbation de PIIA relativement à l'immeuble situé au 782-784, avenue McEachran pour les motifs suivants énoncés au sommaire décisionnel, notamment :

- le projet ne tient pas compte des bâtiments adjacents;
- le projet ne met pas en valeur l'expression ainsi que la composition architecturale du bâtiment;
- le projet ne tient pas compte des concepts originaux du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.07 1176723036

CA17 16 0301

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 50, AVENUE MAPLEWOOD - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE À L'ARRIÈRE DU BÂTIMENT

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 juin 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723040;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA concernant le 50, avenue Maplewood, relativement à la modification de l'apparence extérieure à l'arrière du bâtiment, laquelle approbation s'applique aux plans joints au sommaire décisionnel et ce, sans réserve.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.08 1176723040

CA17 16 0302

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 837, AVENUE HARTLAND - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN CABANON EN COUR ARRIÈRE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 juin 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723041;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA concernant le 837, avenue Hartland, relativement à la construction d'un cabanon en cour arrière, laquelle approbation s'applique aux plans joints au sommaire décisionnel, et ce, sans réserve.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.09 1176723041

CA17 16 0303

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1041, AVENUE VAN HORNE - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE EN VITRINE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 juin 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723045;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA concernant le 1041, avenue Van Horne, relativement à l'installation d'une enseigne en vitrine, laquelle approbation s'applique aux plans joints au sommaire décisionnel, et ce, sans réserve.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.10 1176723045

CA17 16 0304

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 31, 32, 33, 34, 35 ET 36, TERRASSE LES HAUTVILLIERS - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE AFIN DE REMPLACER LE GARDE-CORPS DE L'ESCALIER DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DU BÂTIMENT

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance spéciale du 19 juin 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723048;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA concernant les 31, 32, 33, 34, 35 et 36, Terrasse Les Hautvilliers, relativement à la modification de l'apparence extérieure afin de remplacer le garde-corps de l'escalier de l'entrée principale du bâtiment, laquelle approbation s'applique aux plans joints au sommaire décisionnel, et ce, sans réserve.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.11 1176723048

CA17 16 0305

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 21, AVENUE AINSLIE - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN COUR ARRIÈRE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance spéciale du 19 juin 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723051;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA concernant le 21, avenue Ainslie, relativement à la construction d'un bâtiment accessoire en cour arrière, laquelle approbation s'applique aux plans joints au sommaire décisionnel, et ce, sans réserve.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.12 1176723051

CA17 16 0306

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE AU 1589, AVENUE VAN HORNE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 juin 2017, la demande d'approbation d'un café-terrasse en vertu du règlement 1054-2;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723038;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un café terrasse au 1589, avenue Van Horne, laquelle approbation s'applique au plan joint au sommaire décisionnel, et ce, sans réserve.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.13 1176723038

CA17 16 0307

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE AU 9, AVENUE VINCENT-D'INDY

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance spéciale du 19 juin 2017, la demande d'approbation d'un café-terrasse en vertu du règlement 1054-2;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723049;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un café-terrasse au 9, avenue Vincent-d'Indy, laquelle approbation s'applique aux plans joints au sommaire décisionnel, sans réserve.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.14 1176723049

CA17 16 0308

ENTÉRINER L'ABOLITION DU POSTE D'AGENT DE BUREAU PRINCIPAL (#34058) À LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET AUTORISER, AU SEIN DE LA MÊME DIRECTION, LA CRÉATION AINSI QUE LE COMBLEMENT TEMPORAIRE D'UN DEUXIÈME POSTE DE RÉGISSEUR EN IMPUTANT LA DÉPENSE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ENTÉRINER l'abolition du poste d'agent de bureau principal (#34058) à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et;

D'AUTORISER au sein de la même direction la création ainsi que le comblement temporaire d'un deuxième poste de régisseur en imputant la dépense au budget de fonctionnement de la direction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1173711019

CA17 16 0309

DÉSIGNATION D'UN DEUXIÈME SECRÉTAIRE SUBSTITUT D'ARRONDISSEMENT AU SEIN DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE REMPLACER les désignations des Secrétaires substituts d'arrondissement comme suit :

DE DÉSIGNER Me Julie Desjardins et Madame Mélanie Diné respectivement comme Secrétaire substitut d'arrondissement au sein de la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens, et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1173711018

CA17 16 0310

RENOUVELLEMENT D'UN MEMBRE PROFESSIONNEL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UN MANDAT DE DEUX ANS

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723067;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE RENOUELER le mandat de Monsieur Georges Adamczyk à titre de membre professionnel au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Outremont pour une période de deux (2) ans à compter du 1^{er} août 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1176723067

CA17 16 0311

RECEVOIR LA REQUÊTE EN CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL SOUS LA DÉNOMINATION « SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST - OUTREMONT » ET MANDATER LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT AFIN D'Y ACCORDER LES SUITES APPROPRIÉES EN VERTU DE LA LOI

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RECEVOIR la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont », déposée par l'Association de l'avenue Laurier ouest auprès du Secrétaire substitut d'arrondissement le 5 mai 2017;

DE MANDATER le Secrétariat d'arrondissement afin d'assurer le traitement de cette requête conformément aux dispositions pertinentes de la *Loi sur les cités et villes*;

D'ORDONNER au Secrétaire substitut d'arrondissement de tenir le registre à l'intention des contribuables concernés tenant un établissement commercial dans le district, et ce, au plus tard 45 jours suivant l'adoption de la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1176695018

CA17 16 0312

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'INTERVENTION, EN TANT QUE PARTIE PRENANTE, DE LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU DOSSIER DÉCISIONNEL NO 1171195002 D'AUTORISER UNE DÉPENSE DE 1 140 839,44 \$, TAXES INCLUSES, DANS LE CADRE DE L'EXPROPRIATION D'UN IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 6 032 109 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ AU NORD-EST DE L'AVENUE DUROCHER ET AU NORD-OUEST DE L'AVENUE BEAUBIEN, DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, AUX FINS D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUE

D'INFORMER le conseil d'arrondissement que la Direction de l'arrondissement d'Outremont a été partie prenante au dossier décisionnel no 1171195002.

60.02 1171904001

CA17 16 0313

DÉPÔT DES DÉCISIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION CONCERNANT LE 314, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE (NON APPEL) ET LE 1075-1075A, AVENUE LAURIER OUEST

DÉPÔT des décisions du Comité d'étude des demandes de démolition concernant le 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine (certificat de non-appel) et le 1075-1075A, avenue Laurier Ouest.

61.01

CA17 16 0314

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DU 16 MAI 2017

DÉPÔT du compte-rendu du Comité sur la circulation et le stationnement du 16 mai 2017.

61.02

AFFAIRES NOUVELLES

- Aucune affaire nouvelle

70.01

70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 21 h 51

70.02

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Julie Desjardins
Chef de division des ressources
humaines et des relations avec les
citoyens et Secrétaire d'arrondissement
substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017.